

Rochefort, le 3 septembre 2018,
 L'Inspecteur de l'Education nationale
 à
 Mesdames et Messieurs les Directeurs
 Mesdames et Messieurs les Enseignants

Note de rentrée

NOM	émargement	NOM	émargement

Les notes de service sont à émarger par tous les enseignants, membres du Réseau, ZIL et Brigade compris. Elles seront conservées dans les archives de l'école et pourront être demandées lors de l'inspection de la directrice ou du directeur. Penser à informer les collègues momentanément absents.

VOLET PEDAGOGIQUE :

- 1) Les points essentiels de l'année 2018-2019
- 2) Les animations pédagogiques et les formations de circonscription
- 3) Fonctionnement du RASED et Enseignants référents
- 4) Evaluations nationales et évaluations de circonscription

VOLET ADMINISTRATIF

- 1) Communication
- 2) Elections des représentants de parents d'élèves
- 3) Sécurité dans les écoles
- 4) Accueil des PES
- 5) Vie de la circonscription
- 6) Recrutement Service Civique
- 7) Informations diverses

C'est avec plaisir que je prends mes fonctions à Rochefort et je suis certain que cette nouvelle rentrée scolaire nous permettra d'avancer ensemble, de manière sereine et efficace, pour offrir à nos élèves un accueil de qualité et un maximum de réussite.

Au nom de l'équipe de circonscription (voir organigramme en annexe), je souhaite la bienvenue aux équipes qui nous rejoignent, aux nouveaux directeurs et enseignants nommés sur la circonscription et tout particulièrement aux personnels accédant à leur premier poste, à l'issue de leur formation initiale. Je suis certain que chacune et chacun d'entre nous aura à cœur de leur réserver le meilleur accueil qui soit et de partager avec eux son expérience.

L'équipe de circonscription est à vos côtés pour vous accompagner dans vos fonctions, missions et autres projets pédagogiques. N'hésitez pas à nous solliciter le cas échéant.

Cette note a pour objet de présenter les principales informations pédagogiques et administratives pour le bon fonctionnement de la circonscription et des écoles. Elle se compose donc de deux volets : l'un, pédagogique, est destiné à donner les axes selon lesquels nous allons travailler tout au long de l'année, selon les directives ministérielles, académiques et départementales ; l'autre, administratif, est composé de rappels et d'informations utiles.

VOLET PEDAGOGIQUE :

1) Les points essentiels de l'année 2018-2019, pour le premier degré:

1-1 Assurer la maîtrise des fondamentaux pour 100 % des élèves: lire, écrire, compter et respecter autrui

- Faire de l'école maternelle un levier d'égalité et de réussite
- A l'école élémentaire, des méthodes pédagogiques reconnues pour l'apprentissage des fondamentaux
- Des évaluations au service de la pédagogie (CP-CE1-6e)
- Les dédoublements de CP et CE1, outils pour 100% de réussite
- Ensemble pour l'école inclusive
- L'éducation artistique et culturelle
- Mobilisation pour Paris 2024

1-2 Transmettre les valeurs de la République

- Transmettre et faire respecter la laïcité à l'école
- La lutte contre les discriminations et l'égalité filles-garçons
- La lutte contre le harcèlement

Ces priorités se déclineront, notamment, au travers des points suivants :

⇒ FAIRE DE L'ÉCOLE MATERNELLE UN LEVIER D'ÉGALITÉ ET DE RÉUSSITE

Une école du langage qui :

- Permet la scolarisation de l'ensemble des élèves dès 3 ans : aujourd'hui, 97% des élèves sont scolarisés à cet âge, mais selon des modalités et des taux qui varient selon les territoires. Une modification législative interviendra pendant l'année scolaire.
- Affirme le caractère fondamental de la scolarité avant 6 ans et reconnaît l'importance des missions assurées par les personnels.
- Conçoit l'école maternelle comme l'école de l'épanouissement en prenant en compte la dimension affective du jeune enfant afin de favoriser l'entrée dans les apprentissages.
- Fait de l'acquisition du langage une priorité de l'école maternelle, fondement d'un enseignement structuré et rigoureux qui permet de lutter contre les inégalités.

Renforcer la professionnalisation des acteurs

- Créer une qualification renforcée par des modules de formation dédiés à l'école maternelle dans chaque académie pour les professeurs des écoles titulaires.
- Développer les formations conjointes entre les professeurs des écoles et les ATSEM.

⇒ À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, DES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES RECONNUES POUR L'APPRENTISSAGE DES FONDAMENTAUX

Lire, écrire

- Un apprentissage méthodique et rigoureux des correspondances graphèmes-phonèmes
- Des activités d'écriture menées conjointement aux activités de lecture
- Une lecture fluide acquise au CP pour se préparer à comprendre des textes toujours plus longs
- Un enseignement explicite et structuré de la grammaire, de l'orthographe et du vocabulaire.

Compter

- L'acquisition du sens des 4 opérations dès la classe de CP
- Une pédagogie fondée sur la manipulation, la verbalisation et l'accès progressif à l'abstraction
- Le développement des automatismes de calcul par des pratiques ritualisées pour favoriser la mémorisation
- Un enseignement de la résolution de problèmes appuyé sur des temps spécifiques qui structurent les savoirs et les compétences travaillés.

Respecter autrui

- Un apprentissage qui passe notamment par les connaissances et les compétences transmises dans le cadre des disciplines, de l'enseignement moral et civique, du respect du règlement intérieur
- Un engagement de l'ensemble de la communauté éducative sur la transmission des valeurs de la République.

⇒ DES ÉVALUATIONS AU SERVICE DE LA PÉDAGOGIE (CP-CE1-6e)

Des protocoles élaborés:

- Sous l'égide du conseil scientifique de l'éducation nationale - par la DEPP en collaboration avec la DGESCO et l'IGEN - des contenus testés dans les classes, standardisés

Une évaluation au service des enseignants

- Pour apprécier d'un point de vue individuel et collectif les acquis qui permettront d'ancrer les apprentissages des élèves durant l'année scolaire
- Pour mettre en place immédiatement des dispositifs et des méthodes pédagogiques efficaces pour soutenir les élèves. A cet effet, des ressources sont disponibles sur éducol.

Une évaluation comme point d'appui pour mener une réflexion sur le pilotage pédagogique

- Au niveau des écoles, des circonscriptions et des établissements, afin de déterminer les actions d'accompagnement et de formation prioritaires
- Au niveau des départements et des académies, afin d'impulser et de coordonner les actions pédagogiques selon les besoins et les situations des territoires.

⇒ L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Garantir à 100% des jeunes l'accès à une éducation artistique et culturelle de qualité, notamment dans les territoires les plus éloignés de l'offre culturelle

- Deux priorités : développer la pratique artistique et la fréquentation des œuvres; renforcer la place du livre et de la lecture à l'école (rentrée en musique et chant choral ; renforcer la place du livre et de la lecture à l'École : faciliter des temps de lecture personnelle en classe, opération « Un livre pour les vacances », rénovation des bibliothèques d'école avec mise en place d'un fonds dédié pour les écoles rurales).

⇒ MOBILISATION POUR PARIS 2024

Labellisation des établissements « génération 2024 »

- Comité de pilotage académique avec les Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- Cahier des charges : partenariat et projets sportifs avec les clubs locaux, ouverture des équipements - Adaptation du cahier des charges pour les écoles

Promotion du sport scolaire, en particulier dans le premier degré

- Création de 1000 sections sportives scolaires supplémentaires en cinq ans
- Journée olympique et sportive pendant la Fête du sport (21-23 septembre 2018)
- Focus premier degré : dynamiser les associations sportives des écoles, compétitions USEP, promotion sport-santé
- Faciliter les interventions d'intervenants extérieurs sous la responsabilité des enseignants

Les membres de l'équipe de circonscription se tiennent à disposition des équipes et passeront dans les classes, autant que de besoin, pour accompagner les enseignants engagés dans différents projets.

2) Les animations pédagogiques et les formations de circonscriptions :

L'ensemble des 18 heures consacrées aux animations pédagogiques sera dédié pour les trois cycles aux priorités nationales. Les dates, lieux et contenus seront communiqués ultérieurement.

D'ores et déjà, la lecture des documents suivants permet d'appréhender les attendus dans les différents domaines concernés :

- [note de service n° 2018-050 du 25-4-2018](#) (Enseignement de la grammaire et du vocabulaire : un enjeu majeur pour la maîtrise de la langue française, cycles 2 et 3)
- [note de service n° 2018-049 du 25-4-2018](#) (Lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome, cycles 2 et 3)
- [note de service n° 2018-051 du 25-4-2018](#) (Enseignement du calcul : un enjeu majeur pour la maîtrise des principaux éléments de mathématiques à l'école primaire, cycles 1,2 et 3)
- [note de service n° 2018-052 du 25-4-2018](#) (La résolution de problèmes à l'école élémentaire, cycles 2 et 3)
- [Guide pour enseigner la lecture et l'écriture au CP](#)

Des formations d'école (s) auront lieu également cette année, autour de la thématique « climat scolaire et réussite des apprentissages ».

Pour compléter l'offre de formation et d'accompagnement, l'équipe de circonscription propose d'intervenir, à la demande des équipes, en conseil de maîtres ou en conseil de cycle, sur une thématique portée par l'école ou un regroupement d'écoles.

3) Fonctionnement du RASED et Enseignants référents

- RASED :

La répartition des secteurs d'intervention des différentes antennes du RASED de Rochefort et les membres de chacune d'elles vous sera envoyée dans la prochaine note de service.

- Enseignants référents :

Le nom et les secteurs des Enseignants référents vous est communiqué ci-après

Rochefort	Collège-E-Grimaux, Rochefort 05 46 99 99 59	Mme Ketty	MENERET	erseh17.clg- grimaux	erseh17.clg-grimaux@ac-poitiers.fr
------------------	---	--------------	---------	-------------------------	--

Rochefortais Sud	Collège-Robert Cellerier, Saint Savinien 05 46 90 20 72	Mme GAIR Catherine	erseh17.clg- cellerier	erseh17.clg-cellierier@ac-poitiers.fr
-------------------------	--	-----------------------	---------------------------	--

4) **Evaluations nationales et évaluations de circonscription**

Les évaluations doivent permettre à chaque élève d'identifier ses acquis et ses difficultés afin de pouvoir progresser.

« L'objectif de ces évaluations est de donner à tous les acteurs une vision précise des connaissances et des besoins spécifiques de chaque élève et de lui apporter, en cas de difficulté, le soutien nécessaire pour les surmonter.

Cette logique de personnalisation, qui caractérise l'École de la confiance, se renforce par des temps spécifiques d'accompagnement. À l'école, les activités pédagogiques complémentaires sont consacrées à la compréhension de l'écrit ; les élèves rencontrant des difficultés, en particulier en CM2, peuvent bénéficier de stages de réussite. »

(Lettre de rentrée du Ministre de l'Education Nationale)

✓ LA PRESENTATION DES EVALUATIONS REPERES

Les évaluations CP	L'évaluation des acquis des élèves en CP : des repères pour la réussite les vidéos d'accompagnement et les exemples d'items CP
Les évaluations CE1	L'évaluation des acquis des élèves en CE1 : des repères de début d'année les vidéos d'accompagnement et les exemples d'items CE1

✓ LE CALENDRIER :

Les évaluations CP et CE1 se dérouleront du 17 au 28 septembre 2018

Un autre temps d'évaluation en CP à mi-parcours doit se tenir **entre février et mars 2019** (en fonction des zones de vacances). Il s'agit d'évaluer en milieu d'année les apprentissages des élèves et permettre d'adapter les enseignements en fonction de nouveaux besoins identifiés.

✓ LES PREALABLES INCONTOURNABLES POUR LE DIRECTEUR D'ECOLE

- ✓ **Mettre impérativement ONDE à jour pour le 17 septembre.** Si Onde n'est pas renseigné des codes élèves neutres, non nominatifs, seront générés. Cela sera bien moins pratique que le nom de l'élève pour l'exploitation des résultats saisis.
- ✓ **Vérifier que la messagerie de l'école n'est pas pleine**
- ✓ **Consulter la messagerie régulièrement pour prendre connaissance des instructions transmises.**
- ✓ **Distribuer les livrets et les guides pour les enseignants.**
- ✓ **A réception des identifiants de saisie des réponses des élèves, se connecter au portail pour obtenir et distribuer les comptes enseignants.**

✓ LA MISE A DISPOSITION DES LIVRETS D'EVALUATION

- ✓ Les livrets d'évaluation sont en cours d'acheminement à la direction académique pour la mise à disposition des IEN dans les prochains jours.
- ✓ Dès réception, les livrets seront regroupés par école et mis à votre disposition. Il vous appartiendra de venir les récupérer à l'inspection. La date à partir de laquelle vous pourrez récupérer les livrets vous sera communiquée dans les meilleurs délais.

✓ **LA PASSATION DES EVALUATIONS**

Les évaluations CP	<ul style="list-style-type: none"> - 3 séquences de 20 minutes <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 séquences en français ○ 1 séquence en mathématiques
Les évaluations CE1	<ul style="list-style-type: none"> - 2 séquences de 20 minutes - 1 séquence de 30 minutes - 1 exercice en individuel de 1 minute.

✓ **LA SAISIE DES REPONSES DES ELEVES - LE TRAITEMENT et LES REPONSES POUR REPONDRE AUX BESOINS DES ELEVES**

- ✓ La saisie interviendra **à partir du 24 septembre 2018** sur un portail en ligne à disposition des directeurs et des enseignants.
- ✓ Les instructions concernant l'accès au portail en ligne seront transmises par le rectorat.
- ✓ Les enseignants n'ont aucune correction à faire. Ils saisissent uniquement les réponses des élèves. La correction est automatisée. Le traitement des résultats des élèves est totalement anonyme en dehors de la classe : seul l'enseignant dispose des résultats individuels.
- ✓ A partir du portail en ligne, l'enseignant reçoit en retour le profil des acquis et des besoins de chaque élève pour les différentes compétences évaluées et le profil de sa classe. Le retour aux écoles se fait le lendemain des saisies à compter de la deuxième semaine.
- ✓ Des pistes d'analyse des résultats et de travail avec les élèves pour répondre aux besoins repérés seront proposés aux enseignants. Ces outils seront mis en ligne sur Eduscol à partir du 24 septembre 2018.
- ✓ Les parents sont informés des résultats et en particulier de leur utilité pour soutenir l'apprentissage de leur enfant. Une fiche de présentation des résultats sera proposée pour le dialogue avec les familles.

(Sylvie CHARPENTIER, Inspectrice de l'Education nationale en charge de la circonscription de SAINTES)

Le travail entamé par la circonscription sur l'évaluation sera poursuivi cette année et les informations vous seront communiquées dans les prochains jours. Pour les CP et les CE1, nous resterons sur les évaluations nationales. Nous proposerons l'évaluation de mi-parcours CE2 en mathématiques et en français préparée l'an dernier et une évaluation de début d'année CM1 spécifiquement sur la lecture.

A la maternelle également, **l'évaluation régulière des acquis des élèves** constitue un levier majeur de la réussite de chacun. Acte pédagogique à part entière, elle nécessite de la souplesse dans sa mise en œuvre pour tenir compte des différences d'âge et de maturité entre les enfants au sein d'une même classe et faire en sorte que chacun progresse et se développe harmonieusement.

1) Communication :

1-1 La communication au sein de l'institution :

Chaque enseignant doit pouvoir bénéficier des documents qui arrivent à l'école. Chaque note de service doit être émargée par tous les enseignants en service ou rattachés à l'école (il conviendra donc de n'oublier ni les membres des réseaux d'aide, ni les maîtres chargés des remplacements ni même les enseignants temporairement absents). Les notes de service seront consultables et téléchargeables sur le site internet de la circonscription.

Les courriers à destination de l'IEN sont adressés de manière impersonnelle à « Monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale », sauf à ce qu'ils revêtent un caractère de confidentialité. De la même façon, vos courriels seront adressés au secrétariat, sauf cas particuliers. Enfin, les courriers en direction de Monsieur le directeur académique se font toujours par la voie hiérarchique (avec la mention « sous couvert de Monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale »).

1.2 La communication avec les familles

La communication avec les familles doit s'inscrire dans le cadre des textes réglementaires. **Ces textes visent à favoriser l'implication des familles à tous les niveaux de la scolarité de leurs enfants.** L'école se construit aussi grâce à la participation de **tous les parents**, dans le cadre de la **coéducation** ; le dialogue avec ceux-ci, notamment les plus éloignés de l'institution scolaire, devra être redynamisé.

En ce sens, les équipes éducatives doivent donc être conduites autant que de besoin.

2) Élections des représentants des parents d'élèves :

Pour l'année scolaire 2018-2019, les dates retenues pour les élections citées en objet sont le vendredi 12 octobre ou le samedi 13 octobre 2018. (<http://www.education.gouv.fr/cid132767/au-bo-du-12-juillet-2018-elections-de-representants-de-parents-d-eleves.html>).

La collecte des résultats s'effectuera uniquement par l'application nationale « Elections », rebaptisée ECECA (Elections aux Conseils d'Ecole et Conseils d'Administration).

Le recours au vote par correspondance doit être encouragé.

3) Sécurité

Je vous rappelle les consignes de sécurité suivantes :

- L'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- Un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;
- Durant l'année scolaire, chaque école doit réaliser les exercices de sécurité prévus par les textes. N'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe de circonscription le cas échéant.

Chaque école doit vérifier l'efficacité et la connaissance par l'ensemble des personnels de son plan particulier de mise en sûreté ainsi que des mesures spécifiques à prendre en cas d'intrusion. **Pour mémoire, un exercice PPMS « attentat-intrusion » doit être réalisé avant le 15 novembre 2018.**

4) Accueil des PES :

Le département compte cette rentrée 80 PES dont 16 sur la circonscription de Rochefort. Leur accueil en circonscription s'est déroulé le jeudi 30 août.

Rappel : les PES ne sont pas tenus de participer aux 18 heures de formation de circonscription mais sont les bienvenus, s'ils le souhaitent. 3 temps d'animations leur sont spécifiquement dédiés.

Attention : aucun changement d'affectation ne peut être effectué au sein de l'école ou par la circonscription.

5) Vie de la circonscription :

5.1 [Autorisation d'absence](#) :

Les demandes d'autorisation d'absence doivent être transmises à la circonscription après avoir été visées par la Directrice ou le Directeur de l'école.

Elles doivent parvenir dans un délai minimum de deux semaines avant le début de l'absence (absence prévue) ou dans les 24 heures suivant l'absence (absence imprévue). Toute demande doit être impérativement accompagnée d'un justificatif.

Les absences aux différents conseils, aux animations pédagogiques doivent faire l'objet d'une autorisation préalable, selon des procédures identiques.

Enfin, quelle que soient la raison pour laquelle vous devez vous absenter et le caractère d'urgence de cette absence, vous devez préalablement avertir la circonscription.

5.2 Courrier administratif :

Les documents suivants sont à transmettre dans les délais indiqués :

- La fiche école (voir annexe), dûment renseignée, pour le **vendredi 7 septembre, au plus tard**.
- Le tableau des 108h (voir annexe), pour la fin septembre.
- Les comptes rendus de conseil d'école, les formulaires de défaut d'assiduité scolaire, les informations préoccupantes et les comptes rendus d'accident scolaire, sont à transmettre dans les plus brefs délais. Concernant les comptes rendus de conseil d'école, un retour sera effectué systématiquement par la circonscription.

6) Recrutement Service Civique :

Pour le **11 septembre**, les écoles souhaitant accueillir un service civique voudront bien se faire connaître auprès du secrétariat de circonscription et retourner la fiche mission choisie (« contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes à l'école primaire » et/ou « contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap bénéficiant des dispositifs ULIS »).

7) Informations diverses :

- Réunion des Directrices et des Directeurs, le 6 septembre à 17h30 au Palais des congrès de Rochefort.

- Réunion du RASED, le 20 septembre à 9h à la circonscription.
- Réunion des T1 et T2, le 17 septembre, à 17h, à la circonscription.
- Réunion des remplaçants, le mardi 11 septembre à 17h00 à la circonscription.
- Réunion des enseignants d'ULIS et des directrices/directeurs des écoles concernées, le 20 septembre 14h à la circonscription.

Très bonne rentrée à chacune et à chacun.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric JUNCA', with a long vertical stroke extending downwards.

Eric JUNCA